

Programme des jeudis d'ACTICE

1er semestre 2024

ACTICE consacre plusieurs jeudis* dans l'année à l'étude d'un thème particulier, animé par un expert du cabinet, dans ses locaux.



- ☐ 11 janvier : Se préparer aux **négociations obligatoires** dans l'entreprise (NAO)
- ☐ 18 janvier : Le rôle du **CSE** face à un **plan de sauvegarde de l'emploi** (PSE)
- ☐ 25 janvier : **Restrictions d'aptitude, invalidité, handicap** : quelles sont les attributions du CSE ?
- ☐ 01 février : Appréhender les **consultations sur la situation économique et financière** et les **orientations stratégiques de l'entreprise**.
- ☐ 08 février : Rôle et missions du **trésorier** CSE
- ☐ 07 mars : Pouvoir disciplinaire et ruptures du contrat de travail, comment **assister un salarié efficacement** ?
- ☐ 14 mars : La gestion des **activités sociales et culturelles** au regard des règles de l'Urssaf
- ☐ 21 mars : Le **référént CSE** en matière de lutte contre le **harcèlement sexuel et les agissements sexistes**
- ☐ 28 mars : Comment déjouer les pièges d'une **réunion plénière du CSE** ?
- ☐ 28 mars : Les nouvelles **prérogatives environnementales du CSE**
- ☐ 04 avril : Le mécanisme de **l'intéressement** et de **la participation** : comment construire des accords gagnant-gagnant ?
- ☐ 16 mai : Savoir **trouver l'information juridique et répondre aux salariés**
- ☐ 23 mai : Construire un **avis motivé** sur la **politique sociale, les conditions de travail et l'emploi**
- ☐ 23 mai : **Prévention des risques psychosociaux** (RPS) : comment agir au sein du CSE ?
- ☐ 30 mai : **DUERP** - L'essentiel pour les élus CSE
- ☐ 13 juin : Le **référént CSE** en matière de lutte contre le **harcèlement sexuel et les agissements sexistes**



L'horaire de la journée est le suivant : 9h-17h.

Le coût de la journée d'étude s'élève à 350€ HT** par participant (incluant la pause déjeuner)

* formation maintenue à partir de 5 participants

** organisme de formation exonéré de TVA selon l'article 261-4-4°a du code général des impôts

Vous êtes intéressé(e)s ?

Inscrivez-vous en nous retournant ce bulletin d'inscription préalablement rempli et en joignant le règlement afférent
(Pensez à cocher la ou les session(s) souhaitées).

Bulletin d'inscription à retourner par mail : m.boullon@actice.eu ou par voie postale : **ACTICE, 1 rue Jean Novel 69100 Villeurbanne**

CSE :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Nombre de participants :

Montant à régler : 350 € x

(nombre de participants + nombre de sessions souhaitées) =